

Fiche pratique certificats logiciels

Règles de commande pour le couloir Hôpital et le couloir Médico-Social

Couloir hôpital

- Les établissements sanitaires publics et les centres de dialyses peuvent disposer d'un certificat utilisé pour l'ensemble des sites sous la même entité juridique avec le **FINESS juridique**. Cependant si l'établissement le souhaite, il pourra commander plusieurs certificats au **niveau géographique** en fonction de son organisation et de son système d'information.
- Les établissements de santé privés doivent continuer à utiliser des certificats à l'échelle de chaque entité géographique jusqu'à début 2023. Les certificats ne peuvent pas être mutualisés pour plusieurs sites géographiques.

Couloir médico-social

- Les organismes gestionnaires peuvent disposer d'un certificat utilisé pour l'ensemble des sites sous la même entité juridique avec le **FINESS juridique**. Cependant si l'établissement le souhaite, il pourra commander plusieurs certificats au **niveau géographique** en fonction de son organisation et de son système d'information (un certificat pour une seule solution)

Expiration

Le certificat délivré par l'ANS a une **durée de validité de 3 ans** à compter de son obtention. **Une notification est envoyée un mois avant l'expiration** du certificat à l'adresse mail / aux adresses mails de(s) administrateur(s) technique(s) renseignées sur la plateforme.

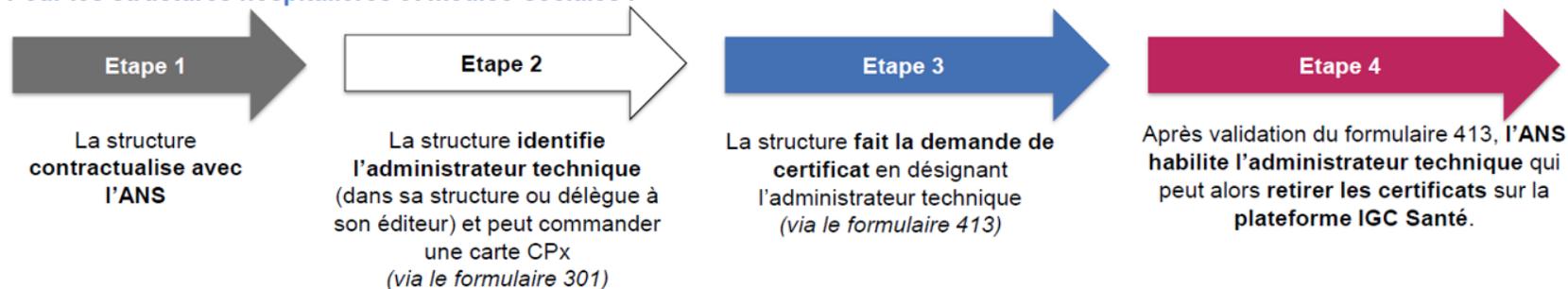
Renouvellement

Le renouvellement doit être fait sur la plateforme IGC Santé.

Bonnes pratiques

- ⚠️ Afin d'anticiper le turn over des équipes, il est recommandé d'indiquer **une adresse mail générique** pour que la notification soit bien reçue. De plus, vous pouvez indiquer **plusieurs administrateurs techniques**.
- Il est aussi recommandé d'implémenter **une alerte** pour penser au renouvellement.

Pour les structures hospitalières et médico-sociales :



Pour toute demande d'assistance, utilisez l'adresse mail de l'équipe certificat de l'ANS : ans-certificats@esante.gouv.fr

Contact GRADeS : acssi@esante-occitanie.fr

Lien vers la documentation complète :

[Guide commande certificats Hôpital - Décembre 2022](#)

[Guide commande certificats Médico-social - Décembre 2022](#)